



Modalités de prévention des dégâts de sangliers aux cultures agricoles

Jacques Vassant¹, Serge Brandt²

¹ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Délégation Régionale
Auvergne Languedoc Roussillon

² Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - CNERA Cervidés-Sanglier

Résumé

Les dégâts de sangliers aux cultures agricoles sont essentiellement d'ordre alimentaire. Ils sont réalisés lors de la recherche et de la prise de nourriture : dégâts sur semis de maïs, blé en lait, maïs en lait, raisin ou fruit en cours de maturation, racines charnues de la flore prairiale. De nombreux moyens de prévention ont été utilisés avec plus ou moins de réussite. Ceux traditionnellement utilisés sont mentionnés et évalués aux regards des différents résultats de terrains obtenus. Deux méthodes, l'affouragement dissuasif et la protection par clôture électrique réalisées à l'échelle d'un massif peuvent prévenir les dégâts. Toutefois ces techniques pour être pleinement efficaces nécessitent d'être mises en œuvre selon des préconisations rigoureuses qui demandent une implication quasi quotidienne, notamment pour la surveillance durant les phases critiques. Les limites des méthodes de prévention sont discutées : Importance et localisation des cultures vulnérables, forte population de sangliers. Des suivis de parcours alimentaires, d'une compagnie de sangliers suivie par GPS, sont présentés pour illustrer l'exposé.

*
* *

Introduction

Les résultats présentés s'appuient sur les publications de l'ONCFS mais aussi sur les retours d'expériences, vos expériences, confirmant ou infirmant les préconisations techniques généralement admises comme donnant de bons résultats à long terme.

La nature des cultures

Il est possible de limiter les risques de dégâts en implantant en bordure de forêt les cultures les moins attractives comme par exemple les céréales barbuées : orge, seigle, ou des variétés de blé barbu. Un plan d'assolement bien conçu sur une exploitation ou une plaine agricole vulnérable peut limiter notablement les dégâts de sangliers sur céréales en lait.

La dissuasion olfactive et gustative

Un grand nombre de substances «réputées » répulsives ou attractives ont été testées en forêt ouverte avec des sangliers sauvages. L'observation par vidéo surveillance en infrarouge de sangliers consommant du maïs enrobé avec les produits testés montre une grande attraction du maïs ainsi traité quelque soit les produits utilisés. Aucun effet répulsif ou attractif n'a été décelé. Cela explique l'engouement actuel pour les exhausteurs de goût proposés à la vente dans certaines foires ou revues spécialisées pour rendre plus attractif l'agrainage. Le maïs est le seul élément attractif mais que ne

ferait pas certains pour mettre toutes les chances de leur côté pour attirer tous les sangliers du canton !

Dissuasion acoustique et visuelle

Les progrès de l'électronique permettent de combiner de façon aléatoire différents effets pyrotechniques omnidirectionnels associant lumières, bruits insupportables (testés par la NASA pour éviter des désagréments aux cosmonautes). Différents essais effectués se sont avérés négatifs sur le long terme, les sangliers s'habituant très vite (1 à 3 jours), l'attraction du blé ou du maïs en lait étant la plus forte.

L'agrainage dissuasif distribué en traînée

La réussite de cette technique est basée sur la préférence alimentaire du sanglier pour le maïs en grain par rapport aux semis de maïs, blés en lait, raisins à maturation, racines de plantes prairiales, d'arbre ou d'arbuste (cf. l'échelle des préférences alimentaires).



Figure 1 *L'agrainage dissuasif est efficace pour prévenir les dégâts : sur semis de maïs (A) ; blé en lait (B) ; raisin à maturation (C). Il n'est pas efficace pour prévenir les dégâts sur maïs en lait (D).*

Comme le montrent les suivis de sangliers par radio-pistage ou par la technique du GPS dès qu'il quitte sa bauge, le sanglier recherche un site d'alimentation principale pour l'exploiter la quasi totalité de la nuit. Cette exploitation monophasique est aussi illustrée par l'étude des régimes alimentaires, réalisées dans différents milieux, pour des sources d'alimentation variées pourvu qu'elles soient abondantes.

Le fait de distribuer en forêt avec parcimonie une faible quantité de maïs en l'épandant sur de grandes distances de manière à « occuper » les sangliers, n'est pas l'équivalent d'une source d'alimentation principale concurrentielle vis à vis d'une culture dommageable. Les sangliers doivent pouvoir s'alimenter rapidement sans difficulté. Si la recherche des grains est trop longue ils trouveront dans les cultures dommageables une source d'alimentation plus attractive. Ainsi la notion d'occupation a fait beaucoup de « dégâts ».

Pour que tous les sangliers puissent utiliser le maïs de dissuasion en traînée, il doit être distribué sur 10 à 20 m de large à raison de 50 kg/km. Les suivis nocturnes de compagnies de sangliers et l'observation sur place d'agrainage mettent en évidence une concurrence alimentaire entre

compagnie, celles dominées n'ayant pas accès au sites de distribution restreints en surface, comme par exemple les agrainoirs automatiques. Cette concurrence est aussi observée sur les traînées de maïs où les compagnies s'évitent et ne voisinent pas ainsi que dans les parcelles de blé en lait. Il faut aussi en tenir compte, pour l'implantation des cultures à gibier de dissuasion en implantant de nombreuses parcelles de petites superficies

La clôture électrique

D'un usage courant maintenant, elle a montré son efficacité si toutes les conditions optimum d'emploi sont réunies : Maintenance, implantation sur une zone désherbée mécaniquement ou chimiquement, fil bien isolé maintenu partout à 25 cm et 50 cm du sol, poste d'alimentation très puissant les plus performant. Elle doit être alimentée en permanence et ne jamais descendre à un voltage inférieur de 25 % au voltage optimum obtenu lors de la mise en place. La surveillance doit s'effectuer avec un testeur qui permet de contrôler le voltage, non seulement en condition sèche mais aussi après une pluie ou le matin à la rosée. En milieu sec et aride un troisième fil relié à la masse placé en bas ou au milieu des deux fils alimentés assure une meilleure protection. Mais ce type de clôture nécessite une surveillance plus grande, en effet tout contact entre le fil de masse et ceux alimentés rend la clôture totalement inopérante.

La structure d'âge de la population

Les compagnie menées par des vieilles laies font-elles moins de dégâts que celles « conduites » par des jeunes laies. Les suivis réalisés par radio-pistage classique ou par GPS montrent que les compagnies ont toutes le même comportement vis à vis de l'attraction vers les plaines agricoles dès que celle-ci recèle une source d'alimentation principale disponible à défaut d'une autre plus attirante en forêt : fruits forestiers ou agrainage dissuasif (figure 2).

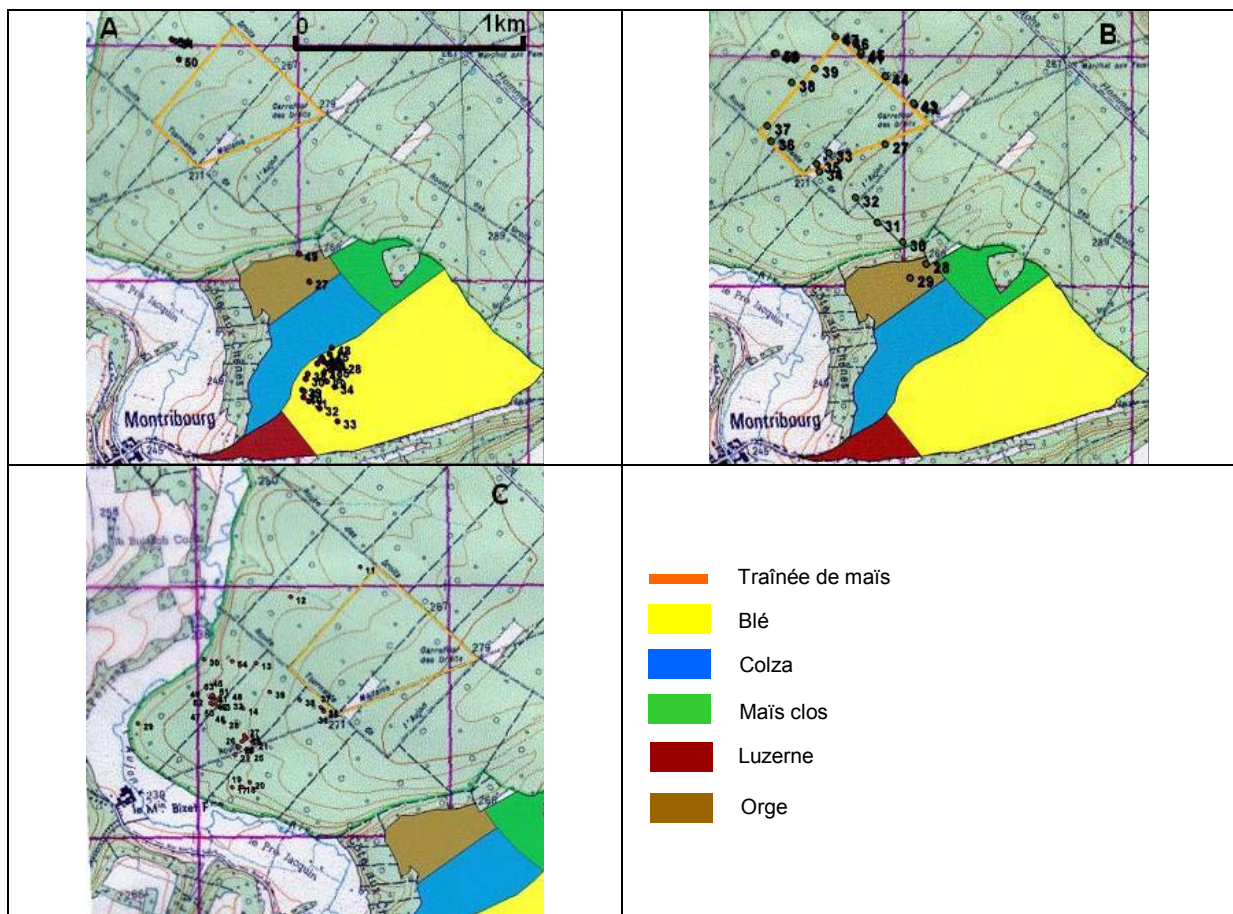


Figure 2 exemples de suivis par GPS d'une compagnie de sangliers utilisant : (A) un blé après récolte, (B) une traînée de maïs, (C) une glandée

La vision «rousseauiste» de vieilles laies expérimentées ne fréquentant que le milieu forestier «dit naturel» par opposition aux jeunes laies inexpérimentées fréquentant les plaines agricoles «artificielles» et très anthropomorphique et ne correspond pas au patron comportemental alimentaire du sanglier. Les parcelles de blé ou de maïs, la nuit, ne sont pas perçues par les sangliers comme des zones d'insécurité qu'ils répugnent à fréquenter. Ils y sont à couvert et moins visibles que dans un taillis sous futaie.

Pour certains les jeunes sangliers dit «orphelins» auraient un comportement anormal, iraient se nourrir au plus facile dans les cultures. Il faut d'abord remarquer que début octobre époque traditionnelle des premiers tableaux importants de sanglier, les dégâts sont déjà réalisés dans de fortes proportions : semis de maïs, blé en lait, maïs en lait, raisins à maturation. Ensuite les jeunes sangliers vivent en compagnie avec leur mère, tante et cousine adultes ou subadultes. Même si la laie meneuse disparaît, ce n'est pas la débandade annoncée, une autre laie adulte ou subadulte devient meneuse sans changement notable dans l'occupation de l'espace. Ainsi nous avons pu observer sur un cycle annuel plusieurs compagnies dont certains adultes, subadultes et jeunes étaient équipés de colliers émetteurs. Après prélèvement par la chasse des laies les plus âgées, les jeunes restent ensemble et vivent sur le domaine vital précédemment utilisé par leur compagnie. Ces jeunes «orphelins» survivants constituent l'année suivante une compagnie «fille» ayant en tout point le comportement de la «compagnie mère» : même zone de bauge et d'alimentation.

De plus les laies âgées ont, au fil des années, un domaine vital qui s'agrandit par prospection de nouvelles zones de refuge et d'alimentation qu'elles utilisent en cas de besoin. Cette «connaissance» profite aussi à tous les membres de la compagnie notamment les laies qui seront de futures meneuses. Celles-ci sauront retrouver les zones d'alimentation principales potentielles aussi bien en forêt qu'en plaine cultivée.

Les limites des méthodes de prévention

Les difficultés de mise en œuvre

Pour être efficace les méthodes de prévention doivent être planifiées et organisées à l'échelle de la société de chasse, du GIC, ou mieux encore, de l'unité de gestion et s'inscrire dans une politique de gestion départementale de la prévention des dégâts. L'expérience montre qu'il est difficile dans un premier temps de faire adhérer et participer les chasseurs à une telle politique. L'implication de ceux-ci, nécessité faisant loi, intervient presque toujours après une année de dégâts catastrophiques suite à un développement des populations sangliers, due aux premiers efforts de gestion mise en œuvre.

Une période de rodage est souvent nécessaire pour, en tenant compte des échecs, arriver à juguler les dégâts par une bonne prévention.

Faible boisement et cultures dommageables

Quand les boisements sont de faible importance, diffus est inférieur à 500-1000 ha d'un seul tenant, avec de plus des parcelles de cultures dommageables en grand nombre, la prévention atteint vite ses limites.

L'agrainage dissuasif doit se faire alors en bordure des zones de cultures de prairie ou de vigne, du fait du faible boisement. En zone de maïsiculture intensive la prévention au semis est possible comme dans l'exemple précédent. Mais la protection par clôture électrique sur maïs en lait, compte-tenu du nombre et de l'étendue des parcelles, souvent ne peut pas être réalisé complètement. Les sangliers pénètrent dans les parcelles protégées et y demeurent jusqu'à la récolte.

L'importance des populations sanglier

Après une période de bonne maîtrise des dégâts la tendance des gestionnaires est le plus souvent de laisser augmenter les niveaux de populations d'année en année. Les dispositifs de protection les plus performants peuvent être pris en défaut lors d'année ou d'événement exceptionnel : printemps froid et sec retardant la levée du maïs, été pluvieux retardant d'un mois voir plus la récolte des blés, maïs récolté en janvier à cause d'un automne pluvieux.

L'absence exceptionnelle de fruits forestiers dans les garrigues à chêne vert, bénéficiant généralement d'une glandée annuelle, engendrent des dégâts importants qui n'apparaissait pas en année normale, notamment les dégâts sur vigne. Des dégâts exceptionnels, compte-tenu de la disette pour les sangliers, peuvent alors survenir (dégâts sur orge au semis sur abricotier à la feuillaison, sur vigne au débourrement)

Conclusion

La prévention des dégâts peut permettre de maintenir un fond de chasse sanglier en respectant un bon équilibre avec l'agriculture la forêt et la biodiversité. Elle ne doit pas conduire à l'augmentation exagérée des populations. Le maintien de population importante fait courir le risque de ne pas pouvoir enrayer les dégâts les années ou les mauvaises conditions climatiques retardent les récoltes ou celles sans fructification forestière . Quand les postes à pile ne sont plus assez performants, qu'il faut employer des batteries ou le secteur pour contenir les sangliers une limite est atteinte.

On peut citer la gestion en bon père de famille dans une commune de montagne « soit on prélève chaque année dix sangliers et on a des dégâts, soit on agraine en accord avec des agriculteurs dès qu'apparaissent des dégâts et on s'autorise un prélèvement moyen d'une cinquantaine de sangliers sans laisser se développer plus les populations. »

Bibliographie

VASSANT J., BRETON D. (1986) - *Essai de réduction de dégâts de sangliers (Sus scrofa scrofa) sur blé (Triticum sativum) au stade laiteux, par distribution de maïs (Zéa maïs) en forêt.* Gibier Faune Sauvage 3:83-95, Mars.

VASSANT J., JULLIEN J.M., BRANDT S. (1987) - *Réduction des dégâts de sangliers sur blé et avoine en été. Etude de l'efficacité de l'épandage de maïs grain en forêt.* Bulletin mensuel ONC 113:23-34, Mai.

JULLIEN J.M., BRANDT S., VASSANT J. (1988) - *L'apport de maïs à points fixes est-il un moyen efficace de dissuader les sangliers de fréquenter les céréales en lait ?* Bulletin mensuel ONC 130:19-26, Décembre.

FOURNIER-CHAMBRILLON C., MAILLARD D., FOURNIER P. (1994) - *Le régime alimentaire du sanglier en milieu méditerranéen. Approche des dégâts sur vignes.* Bulletin mensuel ONC numéro spécial 191:36-47, Juillet-Août.

VASSANT J. (1994) - *Les techniques de prévention des dégâts de sangliers.* Bulletin mensuel ONC numéro spécial 191:90-93, Juillet-Août.

FOURNIER-CHAMBRILLON Ch., MAILLARD D., FOURNIER P. (1996) - *Le régime alimentaire du sanglier (Sus scrofa L.) dans les garrigues de Montpellier.* Gibier Faune Sauvage/Game Wildlife, 13 (4) : 1457-1476.-

VASSANT J. (1994) - *L'agrainage dissuasif : résultats d'expériences.* Bulletin mensuel ONC numéro spécial 191:101-105, Juillet-Août.

VASSANT.J (1997) - *Againage et gestion des populations de sangliers.* Fiche technique n° 92, novembre.